

## **LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME « ITEKA »**

*Agréée par l'Ordonnance Ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994 revoyant l'ordonnance n°550/029 du 6 février 1991*



« Est membre de l'Union Interafricaine des Droits de l'Homme et des Peuples (UIDH), est membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH), a le statut d'observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et a le statut consultatif spécial auprès de l'ECOSOC. »

*Bulletin hebdomadaire « ITEKA N'IJAMBO » n° 104 de la Ligue Burundaise des Droits de l'Homme « ITEKA ».*

**Semaine du 26 mars au 1<sup>er</sup> avril 2018**



*En mémoire de Madame Marie Claudette Kwizera, trésorière de la Ligue Iteka, portée disparue depuis le 10 décembre 2015. De décembre 2015 au 1<sup>er</sup> avril 2018, au moins 474 cas de disparitions forcées sont parvenus à la Ligue Iteka.*

<b>TABLE DES MATIERES</b>	<b>PAGES</b>
<i>SIGLES ET ABREVIATIONS</i> .....	3
<i>0. INTRODUCTION</i> .....	4
<i>I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME</i>	4
<i>I.1. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE</i> .....	4
<i>I.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES</i> .....	4
<i>I.2. DES PERSONNES ENLEVEES PUIS PORTEES DISPARUES</i> .....	4
<i>I.3. DES PERSONNES TORTUREES PAR DES IMBONERAKURE</i> .....	5
<i>I.4. DES PERSONNES ARRETEES PAR DES POLICIERS, DES MILITAIRES, DES AGENTS DU SNR ET DES IMBONERAKURE</i> .....	5
<i>I.5. DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE</i> .....	7
<i>II. AUTRES FAITS RAPPORTES</i> .....	8
<i>II.1. UNE PERSONNE TUEE SUITE AU REGLEMENT DE COMPTE</i> .....	8
<i>III. FAITS SECURITAIRES</i> .....	8
<i>IV. ACTES D'INTIMIDATION</i> .....	9
<i>V. CONCLUSION</i> .....	10

## **SIGLES ET ABREVIATIONS**

**CDS** : *Centre de sante*

**CDP** : *Conseil des Patriotes*

**CNARED** : *Conseil National pour la Restauration de l'Etat de Droit*

**CNDD-FDD** : *Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Front pour la Défense de la Démocratie*

**DCE** : *Directeur Communal de l'Enseignement*

**ECOFO** : *Ecole Fondamentale*

**FAB** : *Forces Armées Burundaises*

**FNL** : *Front National de Libération*

**MSD** : *Mouvement pour la Solidarité et la Démocratie*

**PNB** : *Police Nationale du Burundi*

**RANAC** : *Rassemblement National pour le Changement*

**SNR** : *Service National de Renseignement*

**UPRONA** : *Union pour le Progrès National*

**VBG** : *Violences Basées sur le Genre*

## ***0. INTRODUCTION***

Au cours de la période couverte par ce bulletin, des allégations de violations et des violations des droits de l'Homme ont été enregistrées : au moins 3 personnes tuées dont 1 cadavre retrouvé, 2 personnes enlevées puis portées disparues, 1 torturée, 19 arrêtées arbitrairement et 3 victimes de violences basées sur le genre.

Des jeunes Imbonerakure affiliés au parti au pouvoir CNDD-FDD, des administratifs, des policiers, des militaires et des agents du SNR sont pointés du doigt comme étant les auteurs de la plupart de ces violations des droits humains.

Le phénomène de cadavres retrouvés continue à être observé.

Ce bulletin relève des cas de tuerie, d'enlèvement, de torture et d'arrestation arbitraire dont sont victimes des opposants et prétendus opposants du régime du Président Pierre Nkurunziza.

Des actes d'intimidations liées au référendum constitutionnel et aux travaux communautaires sont signalés dans ce bulletin.

La Ligue Iteka s'insurge contre l'impunité des crimes qui est attribuée aux proches du parti CNDD-FDD. Des membres de ce parti impliqués dans différents crimes jouissent de l'impunité avec une complicité affichée des pouvoirs publics.

## ***I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME***

### ***I.1. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE***

#### ***I.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES***

##### **Un corps sans vie découvert en zone urbaine de Ngagara, Bujumbura Mairie**

En date du 29 mars 2018, un corps sans vie en décomposition d'Anatole Nibaruta, originaire de la commune Rango, province Kayanza, conducteur de taxi-vélo a été retrouvé flottant sur les eaux du Lac Tanganyika, près du bistrot "Holly Beach", zone urbaine de Ngagara, commune Ntakangwa, Bujumbura Mairie.

#### ***I.2. DES PERSONNES ENLEVEES PUIS PORTEES DISPARUES***

##### **Une personne enlevée en Mairie de Bujumbura**

En date du 28 mars 2018, dans la matinée, Caporal Janvier Bizimana, militaire du camp Kirundo basé actuellement à Mpanda, a été enlevé de chez lui en Mairie de Bujumbura par des hommes non identifiés vers une destination inconnue.

### **Une personne enlevée en zone urbaine de Kinama, Bujumbura Mairie**

Une information parvenue à notre rédaction en date du 26 mars 2018 indique qu'en date du 23 mars 2018, Alexandre Niyonzima, démobilisé du parti FNL, originaire de Kitwe, zone Mageyo, commune Mubimbi, province Bujumbura rural et résident actuellement à Muyange en zone Rubirizi, a été enlevé à la 17<sup>ème</sup> avenue du quartier Bubanza, zone Kinama, commune Ntakangwa, Bujumbura Mairie, par des gens non identifiés à bord d'une voiture de type TI aux vitres teintées où il était allé rendre visite à son ami qui est hospitalisé dans un CDS. Il a été conduit vers une destination inconnue.

### **Une personne enlevée puis portée disparue en Mairie de Bujumbura**

Une information parvenue à notre rédaction en date du 26 mars 2018 indique que Rubin Ndayikeza, militaire ex-FAB de grade de caporal qui travaillait au camp Muha, est porté disparu depuis le 23 mars 2018. Le véhicule qu'il conduisait a été trouvé en zone Buterere, commune Ntakangwa, Bujumbura Mairie près du quartier X de la zone Ngagara. Selon des sources sur place, avant d'être enlevé par des gens non encore identifiés, il aurait répondu à un appel téléphonique.

### ***1.3. DES PERSONNES TORTUREES PAR DES IMBONERAKURE***

#### **Une personne torturée en commune et province Ruyigi**

L'information parvenue à la Ligue Iteka en date du 29 mars 2018 indique qu'en date du 15 mars 2018, un groupe des Imbonerakurera dirigé par le directeur du Lycée Communal de Rusengo, Berchmas Ciza et Limoja ont volé une somme de 95000 fbu à une vieille dame de plus de 60 ans nommée Marcelline Kinyabwoya, originaire de la commune Mishiha, province Cankuzo. Selon des sources sur place, il était vers 16 heures, au marché de Rusengo, ce groupe a exigé à cette femme de leur donner de l'argent car on la prenait pour une personne étrangère dans la zone. Craignant les regards des autres, ils l'ont isolée dans un autre coin de la route et ont commencé à la tabasser jusqu'à tomber par terre. Ils se sont partagés cet argent mais un de ces Imbonerakure n'était pas d'accord, il a aidé cette vieille à porter plainte la même soirée auprès du chef de zone Rusengo. Pour calmer la situation, le chef de zone a emprisonné cette vieille mais le lendemain, le chef de zone s'est saisi de l'affaire. Ils ont fini par reconnaître cette agression physique et le Directeur a remis immédiatement la somme volée. Marcelline a porté plainte auprès du parquet de Ruyigi.

### ***1.4. DES PERSONNES ARRETEES PAR DES POLICIERS, DES MILITAIRES, DES AGENTS DU SNR ET DES IMBONERAKURE***

#### **Trois personnes arrêtées au centre-ville, Bujumbura Mairie**

En date du 28 mars 2018, vers 13 heures, Maitre Ladislas Ndayiragije, membre du parti MSD, natif de la colline Kiroba, commune Matana, province Bururi, a été arrêté par des policiers à bord d'un véhicule de type pickup double cabine immatriculé C 0852 A. Selon des sources sur place, il a répondu à un appel téléphonique et arrivé au rez-de-chaussée du Building « Kwa Ngoma », il a été embarqué de force par ces policiers. Selon le porte-parole de la police, Pierre Nkurikiye, Ladislas a

été arrêté avec deux autres personnes dont il n'a pas voulu révéler l'identité. Ladislas est accusé d'atteinte à la sûreté intérieure de l'Etat tandis que les deux autres sont accusés d'être complices à cette atteinte. Ils ont été détenus au cachot du SNR.

### **Une personne arrêtée en commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural**

En date du 30 mars 2018, sur la colline Vugizo, zone Gatumba, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural, Joseph Ndayitwayeko, membre du parti FNL aile d'Agathon Rwasa, a été arrêté par des Imbonerakure de la colline Vugizo puis remis au prénommé Jérémie, responsable du SNR en commune Mutimbuzi, puis conduit au cachot de poste de police de la zone Rubirizi.

### **Une personne arrêtée en commune Mugina, province Cibitoke**

En date du 27 mars 2018, Donatien Minani alias Kanyamuduri, chanteur, habitant de la colline Ruberizi, commune Mugina, province Cibitoke a été arrêté par des policiers et conduit au cachot de la commune Mugina. Les sources sur place indiquent que cet artiste aurait été arrêté pour une chanson "Inyundo irakura ntisumba iyayujuje" (on ne peut pas égaler un parent qui t'a conçu) lors de la célébration de la victoire du parti UPRONA du Prince Louis Rwagasore de 1961, en présence du premier vice-président de la République Gaston Sindimwo. Les mêmes sources disent que Donatien Minani surnommé Kanyamuduri a été battu sur injonction des responsables du parti CNDD-FDD à Cibitoke.

### **Onze personnes arrêtées en commune et province Gitega**

En date du 26 mars 2018, vers 18 heures, le Président du parti RANAC au niveau national, Aloys Baricako, a été arrêté devant la pharmacie Rama près de la Boulangerie appelée « kwa Maniatis » par des policiers les accusant de perturber la sécurité, alors qu'il causait avec 5 personnes dont Pierre Kugirwa, représentant du parti CDP en province Gitega. Selon des sources sur place, ils échangeaient à propos d'un enterrement qui devait avoir lieu en date du 27 mars 2018 à Karuzi. Les policiers accusaient Aloys de donner le rapport de la dernière réunion du CNARED. Ces six personnes ont passé la nuit au cachot du SNR à Gitega. Le lendemain, les policiers ont accompagné Aloys Baricako et Pierre Kugirwa à Karuzi pour l'enterrement, avec l'ordre de les ramener au SNR à la fin des cérémonies funéraires.

En date du 27 mars 2018, Gloriose Odette Nijebariko et Mélance, membres du parti RANAC, accompagnés de Daniel Manirakiza, représentant du parti RANAC en province Muramvya et ceux de ce même parti dans les provinces Mwaro et Karuzi ont été arrêtés par le prénommé Blaise, représentant du SNR en province Gitega quand ils étaient allés visiter leur chef incarcéré. Ces 5 personnes ont été interrogées sur le contenu de leurs téléphones. Celui de Muramvya, Daniel Manirakiza, n'a pas seulement été interrogé, mais a été conduit chez lui, par des agents du SNR, sur la colline Rutegama en commune Gitega pour une fouille perquisition et a été conduit à Bujumbura au cachot du SNR le même jour vers 18 heures. Aloys a subi un interrogatoire au cachot du SNR à Bujumbura le 29 mars 2018, pendant 4 heures, sur le contenu de son téléphone.

### **Une personne arrêtée en commune Mukaza, Bujumbura mairie**

En date du 28 mars 2018 vers 15 heures, Audace Butoyi, membre du parti MSD, a été arrêté à son domicile à la 4<sup>ème</sup> avenue de la zone Bwiza, commune Mukaza, mairie de Bujumbura. Selon des sources sur place, il a été arrêté puis embarqué par un véhicule de la police sur ordre de Joseph Mathias Niyonzima alias Kazungu. Selon les mêmes sources, il est détenu dans un des cachots du SNR à Bujumbura.

### **Une personne arrêtée en commune Buhiga, province Karuzi**

En date du 26 mars 2018, sur la colline, zone et commune Buhiga, province Karuzi, une femme du nom de Libérate Musavyemariya a été arrêtée, tabassée et emprisonnée par le chef de poste de police prénommé Gilbert quand il l'a trouvée dans un cabaret en train de partager la bière avec un homme prénommé Eugène. Selon des sources sur place, la femme d'Eugène avait porté plainte chez ce chef de poste que Libérate est en concubinage avec son mari. Selon les mêmes sources, le chef de poste avait mis en garde cette femme de ne plus la voir avec Eugène.

### **Une personne arrêtée en commune Buhiga, province Karuzi**

En date du 27 mars 2018, vers 23 heures, sur la colline, zone et commune Buhiga, Etienne Ngezahingejeje a été arrêté et mis au cachot de la zone Buhiga par un militaire surnommé Gatayeri du 4<sup>ème</sup> Bataillon commando installé à Kamahoro, l'accusant de lui avoir volé une somme de 134.000 fbu et un téléphone Android. Selon des sources sur place, ce militaire avait été battu par des gens dont il ne se souvenait plus lorsqu'il s'était bagarré avec eux dans un cabaret dit « chez Yebesi ». Selon les mêmes sources, il a croisé Etienne en cours de chemin et l'a pris pour un du groupe qui l'a battu. Etienne a été relâché le 30 mars 2018, après que ses voisins aient été allés témoigner qu'il n'était pas à l'endroit de la bagarre.

## ***1.5. DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE***

### **Une personne violée en commune Musongati, province Rutana**

En date du 29 mars 2018, sur la colline Rusunu, zone et commune Musongati, province Rutana, une jeune fille de 12 ans prénommée F. a été violée par un prénommé Méthode. Ce dernier a été conduit au cachot de Musongati alors que la victime a été conduite au CDS de cette localité.

### **Mariage forcé en commune Gitaramuka, province Karuzi**

En date du 27 mars 2018, vers 18 heures, sur la colline Kibenga, zone et commune Gitaramuka, province Karuzi, une fille enceinte prénommée Yvette de la 8<sup>ème</sup> année à l'ECOFO Gitaramuka a été ligotée les bras derrière par son père pensionné de la PNB en présence du chef de colline, Arthémon Mberamiheto et ils l'ont conduite chez un garçon prénommé Festus qui l'a engrosée, lui aussi élève et les a obligés de vivre ensemble immédiatement sinon qu'ils allaient être emprisonnés. Le garçon a accepté par peur et les conjoints vivent dans la maison de ses parents.

## **Une personne violée en commune Rusaka, province Mwaro**

Une information parvenue à notre rédaction en date du 1<sup>er</sup> avril 2018 indique qu'en en date du 4 mars 2018 vers 15 heures, un homme du nom de Ntagumuka, âgé de plus de 65 ans, de la colline Nyamurenge, commune Rusaka, province Mwaro, s'est rendu sur la colline Bisha, zone Makamba, de la même commune chez une veuve appelée Espérance Ntahonkiriye et a profité de l'absence de cette dernière pour violer sa petite fille L.I, âgée de 13 ans. Selon la victime, ce malfaiteur lui a promis un billet de 5000 fbu une fois le secret gardé. Selon des sources sur place, la mère a été corrompue par le malfaiteur et ce dernier lui a promis une somme de 30 000 fbu pour ne pas porter plainte.

## ***II. AUTRES FAITS RAPPORTES***

### ***II.1. UNE PERSONNE TUEE SUITE AU REGLEMENT DE COMPTE***

#### **Une personne tuée en commune Kabarore, province Kayanza**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 26 mars 2018 indique qu'en date du 10 mars 2018, sur la colline Buvumo, commune Kabarore, province Kayanza, un militaire du nom de Nduwimana alias Murizo, originaire de Gitega, affecté à la position de cette colline a été tué à coups de bâton par Nzeyimana l'accusant d'être l'amant de sa femme. Cet homme et sa femme ont été détenus au cachot du commissariat à Kayanza.

## ***III. FAITS SECURITAIRES***

#### **Une personne blessée en commune Gisozi, province Mwaro**

En date du 30 mars 2018, vers 20 heures, sur la colline Gatare, commune Gisozi, province Mwaro, Anatole Nibitanga âgé de 40 ans, travailleur au CDS Gisozi, a été attaqué par un groupe de 5 malfaiteurs non encore identifiés sur le pont de la rivière Kayokwe séparant la colline Gatare en commune Gisozi et celle de Gihinga en commune Kayokwe. Ces derniers l'ont poignardé au niveau du sexe et lui ont volé une somme de 54 000 fbu selon la victime lui-même. Il a été transporté vers le CDS de la Croix Rouge proche du lieu de l'incident.

#### **Une personne tuée en commune Gitaramuka, province Karuzi**

En date du 29 mars 2018, sur la colline Karwa, zone et commune Gitaramuka, province Karuzi, Déo Nubusa a été tué par son fils Thérance Bashirahishize à l'aide d'une houe, blessant également Monique Sindahabaye, une femme qui tentait d'intervenir pour sauver la victime. L'auteur a été arrêté par la police, puis conduit au cachot de la commune Gitaramuka et Monique est en train d'être soignée au CDS Ntunda. Les sources sur place disent que l'auteur a une trouble mentale.



#### ***IV. ACTES D'INTIMIDATION***

##### **Intimidation en commune Muhanga, province Kayanza.**

En commune Muhanga, province Kayanza, les directeurs des établissements scolaires obligent les enseignants à cotiser pour le parti CNDD-FDD une somme minimale de 1000 fbu en faisant passer des circulaires parmi les enseignants. A titre d'exemple à l'ECOFO Muhanga III, le directeur prénommé Léonard a dit aux enseignants que celui qui ne va pas contribuer pour le parti au pouvoir sera obligé de contribuer par force ou sera obligé de dépenser cette somme pour se rendre au nouveau lieu de mutation.

##### **Politique en milieu scolaire en province Ruyigi**

En date du 26 mars 2018, l'Administrateur de Ruyigi, le conseiller principal du Gouverneur et le DCE Ruyigi, sont allés sensibiliser les élèves du Lycée Notre Dame de la Joie de Ruyigi à voter "OUI" lors du référendum constitutionnel. Selon des sources sur place, le DCE Ruyigi, Adam Nimparira a menacé ces derniers en leur disant qu'ils devront voter « OUI » en cette date-là et qu'il sera présent pour compter leurs voix et a affirmé qu'il ne reste qu'à compter les voix sinon le vote est terminé. En terminant, ce DCE a dit que seule une voix reste à trouver sinon 50% sont déjà comptés.

##### **Contributions forcées en province Mwaro**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 1<sup>er</sup> avril 2018 indique que pendant cette semaine couverte par ce bulletin, le parti CNDD-FDD en province Mwaro a écrit une lettre aux détenteurs des hôtels de donner une contribution à ce parti pour aider à faire la propagande de voter « OUI » à la constitution. Le parti a rappelé que ce sont ses membres qui logent dans ces Hôtels étant en mission de travail. Selon des sources sur place, c'est le chef du SNR à Mwaro qui a distribué les lettres et a demandé de répondre positivement.

##### **Intimidation en commune et province Gitega**

En date du 31 mars 2018 au quartier Nyamugari en commune et province Gitega, des Imbonerakure de ce quartier conduits par un nomme Madudu, sont passés à toutes les boutiques de la 2<sup>ème</sup> avenue en demandant une somme de 2000 ou 3000 fbu, disant aux propriétaires de ces boutiques que c'est parce qu'ils ont refusé de participer aux travaux communautaires. Selon les sources place, il s'agissait plutôt d'un prétexte pour voler cet argent car ils sont venus à 7 heures du matin, quelques heures avant le début des travaux communautaires.

##### **Travaux communautaires forcés en commune et province Gitega**

En date 28 mars 2018, les policiers ont contraint les commerçants du marché de Gitega de participer aux travaux de finissage de la construction du stade de Gitega. Comme les travaux communautaires s'effectuent normalement samedi, ces commerçants ont considéré les travaux au milieu de la semaine comme des travaux forcés. Les agents de la police disent qu'ils travaillent sur l'ordre du gouverneur de la province Gitega, Venant Manirambona.

## ***V. CONCLUSION***

Des violations des droits de l'Homme et allégations de violations, consécutives à la dégradation du contexte politique depuis le début de la contestation du troisième mandat du Président Pierre Nkurunziza continuent d'être enregistrées dans différents coins du pays.

Des cas de tuerie, d'enlèvement, de torture, d'arrestation arbitraire et illégale ciblés à l'endroit des opposants et prétendus opposants du pouvoir du parti CNDD-FDD sont rapportés.

Des cas de violences basées sur le genre sont enregistrés.

Des actes d'intimidation liés au référendum constitutionnel, des contributions forcées et de la politique en milieu scolaire constituent une source de menaces à la population.